

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	34 (1946)
<b>Heft:</b>	702
<b>Artikel:</b>	[Séance plénière du Grand Comité d'action pour le suffrage féminin] : (suite de la 1re page)
<b>Autor:</b>	Bondallaz, A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-265728">https://doi.org/10.5169/seals-265728</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(suite de la 2<sup>me</sup> page)

à des propos aigres-doux, à des allusions blessantes ou même à une timidité ou une nervosité « bien féminines » en furent pour leurs frais de curiosité. On vit les deux antagonistes assises paisiblement côté à côté durant les débats, échanger fréquemment entre elles des paroles sèches et amères.

Mme Autenrieth exposa avec talent et objectivité les raisons qui militent en faveur du suffrage féminin, tandis que Mme Wipf parla au nom de celles qui, après l'effort civique collectif qu'elles ont fourni pendant la guerre, préfèrent rentrer dans leur coquille et se voulent exclusivement aux soins de leur famille et de leur intérieur, car décidément, elles sont fatiguées !

On se rend compte que l'opinion de Mme Wipf est très répandue parce qu'elle est facile. Beaucoup de femmes sont dans une situation assez aisée pour ne pas éprouver le désir de se mêler de politique, même intérieure. Celles qui réclament sont, à leur avis des agitées avides de se mettre en avant. Ces dames si lasses ne se mettent nullement à la place des isolées qui se débattent dans les difficultés juridiques, financières ou professionnelles. « Je n'ai pas besoin du droit de vote, décrétent-elles, donc aucune n'en a besoin ». Pourra-t-on leur faire entendre que, si ce droit ne leur paraît pas nécessaire aujourd'hui, il pourrait être indispensable demain à leur fille ? Elles verront ainsi que ce bulletin qu'elles dédaignent est un moyen et combien indispensable de défendre cette famille, cet intérieur auxquels elles tiennent par-dessus tout.

Quoi qu'il en soit, le Grand Conseil zurichois a été convaincu dans sa majorité par Mme Autenrieth, puisqu'il a voté par 86 voix contre 70 l'introduction du droit de vote et d'élection pour les femmes, dans le canton de Zurich.

Après une seconde lecture, la décision dernière appartiendra au peuple souverain, c'est-à-dire aux électeurs masculins. Suiront-ils la voie ouverte par leurs magistrats ? C'est ce que nous verrons.

Avec nos lecteurs, nous suivrons pas à pas la marche de l'idée dans les divers cantons qui s'en occupent; puise cette marche devenir de jour en jour plus assurée !

A. W.-G.

(suite de la 1<sup>re</sup> page)

Les affiches seront réservées aux campagnes précédant les votations.

La semaine d'information sur le suffrage féminin, précédant les votations, concourra à notre campagne.

Mme Studer recommande de bien choisir les titres de conférences, de travailler les cercles campagnards, Mme Quinche, de veiller aux articles antiféministes qui paraissent dans les journaux et d'y répondre. Mme Amstutz, rédactrice au *Bund*, recommande aux femmes d'exercer leur pression sur les journaux, les abonnées ont une arme dont elles ne savent pas se servir: le désabonnement à un journal



**EXCOMPTE  
STE COOPÉRATIVE  
ET  
RESTAURANT**

*ALIMENTATION GOURMANDE  
COMPTABLE - BOULANGERIE*

**À  
Bébé  
Vevey**

*Rue d'Italie  
M. F. L.*

**Maison spéciale  
de LAINES**

**et Sous-vêtements  
dames et enfants**

De la carrière littéraire d'Isabelle Eberhardt que va-t-il rester ? On sait que les écrits jetés dans le cours éphémère des publications quotidiennes sont le plus souvent perdus. De la vase qui avait recouvert la maisonnette d'Aïn-Sefra, on put retirer les pages d'un petit roman à peine achevé : *Le Trimardeur* et quelques feuillets de route. Presque plus rien ne subsisterait de l'activité littéraire d'Isabelle si le rédacteur de la *Dépêche algérienne* et de l'*Akhbar*, Victor Barruand, ne s'était appliqué à réunir en volume un certain nombre des articles et des nouvelles publiés par sa jeune collaboratrice, ainsi que les pages retrouvées après sa mort. Ces livres : *Pages d'Islam, Notes de route, Dans l'ombre chaude de l'Islam, Le Trimardeur*, sont un peu oubliés aujourd'hui. Ils sont cependant d'un grand charme dans leur sincérité. Peut-être en les abordant est-on parfois déconcerté par l'absence de tout préliminaire, de tout encadrement, de tout plan voulu. Il s'agit en somme d'une collection d'instants. Mais à la longue, lorsqu'on en a pris connaissance et que, tout naturellement, ces paysages, ces types, ces aperçus de la vie indigène, se mettent d'eux-mêmes à leur place dans l'atmosphère, on s'aperçoit du grand talent d'évocation, grâce auquel Isabelle Eberhardt fait vivre autour de nous un monde qui

nous est étranger et auquel elle n'a rien enlevé de son originalité pour nous le rendre plus accessible et plus explicable.

Ayant embrassé le foi musulmane, Isabelle se croyait entièrement assimilée à ses coreligionnaires. Peut-être se trompait-elle. Victor Barruand aime à parler de l'aventureuse nostalgie de son âme slave. De ses aristocratiques antécédents germaniques, les von Eberhardt, Isabelle pouvait avoir hérité d'autres velléités encore. Son éducation genevoise, sa pratique dès l'enfance de la langue française, ses séjours à Paris, ne furent pas non plus sans influence sur elle. Quelles que soient les sources auxquelles s'alimenta sa riche personnalité, Isabelle frappa notre imagination par sa capacité d'initiative, son inépuisable curiosité humaine, sa soif inextinguible d'action et d'aventure, enfin par cette jeune énergie, presque doublée, qui lui permit de vivre deux existences simultanément et ouvertement. Ce ne sont pas les traits habituels d'un caractère musulman. La sagesse de l'initié des Kadryas est d'ailleurs fort éloignée de la pure contemplation. Si dégagée que soit sa plume musulmane des clichés occidentaux, elle trahit des préoccupations sociales et des vues philosophiques essentiellement européennes.

Une préparation européenne — qu'il nous plaît d'appeler genevoise — à sa vie musulmane, a fait d'Isabelle Eberhardt un merveilleux agent

adversaire ou publient des articles qui les blessent. Elles doivent aussi informer les journaux de l'activité féministe, leur envoyer des comptes rendus d'assemblées, de conférences, etc., etc.

Mme Ch. Muret (Lausanne) demande de faire la liaison entre le droit de vote et la vie quotidienne et recommande la célébration de la journée internationale de la femme pour la paix le 8 mars.

Cette séance nourrie et intéressante est levée à 16 h. 40.

A. BONDALLAZ.

— — —

## Assemblée générale d'*„Aide et conseils aux mères“*

L'assemblée générale d'aide et conseils aux femmes enceintes a eu lieu le 15 février, à la Salle Centrale. M. le pasteur Henriod, président de la Communauté d'action pour la famille, ouvre la séance qui débute par une courte partie administrative.

Mme Châtillon, présidente d'*«Aide et Conseils»*, rapporte sur l'activité de l'œuvre. Elle adresse de chaleureux remerciements à tous ceux qui contribuent à sa bonne marche et tout particulièrement aux directrices si dévouées et si compétentes, Mmes Favre et Chavaz. La Fête des bébés n'ayant pas pu s'organiser en 1945, le gros souci du Comité est l'état déficitaire de nos finances.

Le rapport de Mme Favre, directrice du bureau de la rue Rousseau 1, nous apprend que 608 mères ont eu recours à ses conseils. 26 % de ces mères sont malheureusement des célibataires, ce qui marque une augmentation des naissances illégitimes. Ces jeunes filles sont-elles suffisamment protégées ? Mme Favre donne des exemples très frappants de jeunes mal entourées par leur propre famille ou trop isolées. Pourquoi peut-on engager des mineures dans les cafés ? Pourquoi n'exige-t-on pas une carte d'identité à l'entrée des dancing's ? Trop de jeunes sont exposées. Mme Favre réclame des remèdes éducatifs et législatifs et, d'une façon générale, une protection meilleure des moins de 20 ans.

Mme Calame qui prend ensuite la parole, est la fondatrice et l'animatrice de la *layette éducative* : cette œuvre si utile vient de fêter sa centième réunion. Grâce à de judicieux conseils les jeunes mères, trop souvent lancées dans la vie sans direction, apprennent à préparer elles-mêmes tout ce qu'il faut pour le petit être attendu. Bien des liens de sympathie et de confiance s'établissent ainsi.

Un rapport financier très clair est présenté par M. Mégavand. Il adresse un appel pressant à tous pour combler le déficit. Les dépenses se sont élevées à fr. 5006,45 ; il a fallu prélever fr. 1032,81 sur le solde de nos réserves.

Le comité a fait appel au Dr. Tournier, qui a bien voulu accepter de nous parler de la psychologie de la famille moderne. D'où proviennent les conflits conjugaux trop fréquents de nos jours ? Contrairement à l'opinion généralement répandue, on ne divorce pas à la légère : chaque cas particulier est un drame qui succède

à une vie de crise. Le manque d'unité des parents entraîne trop souvent une situation difficile pour les jeunes, peu arrivent à créer une véritable communauté de la famille.

Le mal est-il plus grand qu'autrefois ? Non, l'appel des sens et l'orgueil spirituel ont existé de tous temps et à bien des égards, on est aujourd'hui mieux préparé au mariage. Un grand problème se pose : il y a dans l'esprit et dans les moeurs actuelles des facteurs adverses. Le grand fait nouveau, c'est l'émancipation de la femme à laquelle a succédé souvent la démission de l'homme. Le père se désintéresse trop fréquemment des problèmes éducatifs et ces soucis retombent toutd'abord sur la mère de famille. La philosophie de la chance, la notion du hasard sont à la base des revendications égalitaires. Il n'y a de reconstruction possible que par une réforme de notre pensée. Ne parlons plus de hasard, mais ayons la ferme conviction que Dieu appelle chacun à réaliser sa propre vocation. Là est la source possible de tout redressement.

La femme doit se développer, l'enfant grandir, ce ne sera plus la communauté tyrannique d'autrefois, mais le retour à la notion fondamentale de l'autonomie de la personne humaine. C'est ce qu'il appartient au chrétien de démontrer, en replaçant Dieu au centre de la famille.

L'assemblée a chaleureusement applaudi cette belle conclusion du Dr. Tournier et le pasteur Henriod, ayant de lever la séance, a encore recommandé très particulièrement l'œuvre d'*„aide et conseils aux femmes enceintes“*, rue Rousseau 1. Il lui faut l'appui de tous, pour qu'elle puisse poursuivre son action bienfaisante.

Compte de chèques postaux I. 8407.

V. K.

## A propos du vote des femmes

**Mme Antoinette Quinche**  
*à l'Institut National Genevois*

Passionnante conférence que l'Association féminine d'éducation nationale, en collaboration avec l'Association pour le Suffrage, le Lycée et l'Association des Femmes catholiques, avait organisée à l'Institut National Genevois. M. Fœx, président de la Section des Sciences Morales et Politiques, ayant tenu à saluer lui-même la conférencière et les sociétés représentées, souligna l'intérêt du sujet abordé dans cette salle où se discutent tous les problèmes concernant la vie politique genevoise.

Mme Pierre Guinand, présidente de l'A.F.E.N., après un bref rappel des buts et initiatives réalisés par cette société qui, depuis 13 ans, s'est attachée à compléter l'instruction civique des femmes et à les rendre attentives à leur responsabilité dans la vie nationale, invita Mme Quinche à prendre la parole. Celle-ci, avec la brillante elocution et le talent que l'on sait, retraça en quelques traits frappants tirés de l'histoire, le rôle et l'influence des femmes dans la vie des nations, pour arriver à cette conclusion en ce qui concerne la femme suisse, seule en Europe à ne point avoir encore les droits d'électricité et d'éligibilité : le suffrage féminin est avant tout une question de justice dans un pays démocratique. La conférencière fait remarquer que l'O.N.U. prévoit l'égalité des sexes en matière nationale et internationale. Il semble donc que ce statut comprenne celui des femmes de toutes les nations qui font partie de cet organisme ou qui sont appelées à en faire partie.

Abordant l'argument principal d'actualité, elle exposa le renversement total de la forme sociale des temps présents en regard de la vie d'autrefois qui faisait de la femme au foyer une unité économique et productive, alors que dans l'époque actuelle, où tout est fabriqué, industrialisé, la femme, adoptant toutes les professions, devient à la fois l'ouvrière salariée et la consommatrice de la production nationale.

D'autre part, elle dépend complètement de lois de l'Etat où elle n'a pas voix de réforme : contrats collectifs, assurances sociales ou scolaires, assurances malades ou accidents, chambres de mineurs, tutelles. L'enfant, dès le premier âge, lui échappe, en passant par l'école, l'enseignement professionnel, le service militaire dont les filles ne sont même plus exemptées : toutes ces étapes sont régies par des lois auxquelles elle ne participe pas. De ces lois, dépendent également les conditions de travail et de salaire

de liaison. Il est à souhaiter que non seulement les voyageurs qui veulent pénétrer au cœur de l'Afrique bédouine ou berbère, mais aussi les hommes politiques qui se préoccupent du problème africain, retrouvent au fond des bibliothèques les quelques ouvrages trop oubliés et forts suggestifs de cette musulmane de Genève.

Marianne GAGNEBIN.

## A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

**Mme VIVIENNE MENZONNE**

Soldats - Passeurs

5 %/o escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

du mari, dont elle est, par la force des choses, l'administratrice. De plus, en ce qui touche à ses biens ou à son salaire, la femme mariée est mal défendue par les régimes matrimoniaux les plus couramment en vigueur. Si elle reste veuve ou divorcée, devenue chef de famille, elle n'a plus aucun voix à faire entendre.

Quelques chiffres sont éloquents : en Suisse 547.000 femmes travaillent (120.000 dans les usines, 320.000 à la campagne). Le 44 % des femmes sont célibataires, veuves ou divorcées, devant travailler ou administrer leur bien. Cela ne devrait-il pas inciter les femmes mariées à se solidariser avec les moins privilégiées pour obtenir l'octroi équitable des droits qu'elles méritent.

L'expérience des autres pays permet de constater que les électrices n'ont nullement troubé l'équilibre politique de la nation mais ont apporté un élément de stabilité : leur influence porte indiscutablement sur l'amélioration des lois sociales. Nous savons, en Suisse, combien de réformes sociales sont parties d'initiatives privées féminines pour être ensuite adoptées par l'Etat.

Mme Quinche fait ensuite le bilan des chances qui restent aux femmes d'obtenir le droit de vote en rappelant la somme des opérations cantonales et fédérales auxquelles ce projet doit être soumis. Le Mouvement Féministe nous a déjà maintes fois instruites de ces lenteurs par la plume si averte de notre chère Emilie Gourd. Il est bon cependant de rappeler que le vote féminin ne doit pas seulement être adopté par la majorité des électeurs, mais aussi par la majorité des cantons. Ceci dit assez clairement combien nous devons travailler toutes et dans tous nos cantons.

Des questions furent posées par divers auditeurs et auditrices sur la campagne que se propose le Comité d'action genevois. Mme Bondallaz, vice-présidente de l'Association pour le Suffrage, dit que le Suffrage mettra à la disposition de la Campagne, toute son expérience et toute sa documentation, ayant déjà maintes opérations de ce genre à son actif. Mais il faut des moyens financiers et ce n'est qu'en s'associant nombreux qu'on les obtiendra, elle attend beaucoup de l'union de tous les groupements genevois, union qui s'est déjà manifestée lors de l'entrevue d'une délégation de femmes auprès de la Commission du Grand Conseil qui étudie présentement la question du vote féminin.

La doctoresse Girod est chargée de remercier Mme Quinche ; elle lui exprime ainsi que M. Fœx, au nom de l'Institut National Genevois, leur gratitude pour son lumineux exposé.

M. J. D.

N.D.L.R. — La campagne suffragiste dont il fut question au cours de la conférence commencera incessamment. Elle comportera, entre autres, une campagne dans toute la presse ; les lectrices ou lectrices susceptibles de faire des suggestions à ce sujet et désireuses d'écrire de brefs articles de propagande sont priés de s'annoncer à la Rédaction du Mouvement. Les offres de collaboration seront reçues avec reconnaissance.

LA RÉDACTION.



**DE-CI, DE-LA**

## Les jardinières.

Mme Jeanne Burdet, à Lausanne, a été nommée jardinière-secrétaires des jardins botaniques de l'Université de Lausanne.

## Les femmes dans les commissions.

— Le Conseil d'Etat vaudois a nommé membre de la commission du Fonds cantonal des Arts et des Lettres, sur la proposition de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, section de Lausanne, Mme Violette Millet-Quillard, artiste peintre à Pully, professeur à l'Ecole cantonale de dessin à Lausanne.

— La commission scolaire de Leyssin, fait rare, compte quatre femmes : Mmes Suzanne Brandvaudroz, J. Jeanloz-Roussy, Julia Leuzinger-Hurter, Henriette Werren-Hubert.

— Mme Amiguet a été désignée comme secrétaire de la commission scolaire de Lutry.

— La loi autorise les femmes à siéger dans les commissions d'assistance vaudoises, mais à peine une quarantaine de communes, sur 388, ont fait

## Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuiseurs - Grils „Melior“

Marmites à vapeur

**E. FINAZ-TRACHSEL**

Boulevard James-Fazy 6